

Camping du port**
24170 Siorac en Périgord
05 53 31 63 81
campingduport@live.fr
campingduport.net

Conditions de réservation et de location :

Mobile-home, caravane, tipis et emplacement.

La demande de réservation est nominative et n'est valable que pour « une » location.
Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur.

*La réservation ne sera effective qu'après réception du contrat et de l'acompte (correspondant à 25% du montant total du séjour) et confirmation du Camping du Port soit par e-mail, soit par téléphone.

*L'arrivée retardée ou le départ anticipé est à la charge du locataire.

*ANNULATION : toute annulation doit être signalée au camping par courrier au moins 1 mois avant la date d'arrivée réservée ; dans le cas contraire, le camping se réserve le droit d'encaisser l'acompte versé.

*Les locations se font du samedi **15h** au samedi **10h** (en juillet et août) et, le reste de la saison, arrivée après 15h et départ avant 10h. La remise des clés s'effectue le jour de l'arrivée entre **15h et 19h**, sauf pour les emplacements.

*Le solde du séjour doit être payé au moment de la remise des clés le jour de l'arrivée. Deux chèques de « caution » vous seront demandés à ce moment -là : 1 de 50€ pour le ménage et 1 de 200€ pour le locatif.

*l'inventaire vous sera remis à votre arrivée ; dans le cas d'anomalies, elles devront être signalées dans l'heure qui suit la prise de possession des lieux.

*Les animaux sont admis sous de stricts conditions : présentation du carnet de vaccinations (à jour), déclaration d'assurance de l'animal, **tenue en laisse obligatoire** dans l'enceinte du camping et interdiction de le laisser seul dans le locatif.

*En cas de dégâts, le locataire s'engage au remboursement du matériel endommagé et/ou à la prise en charge total des réparations des dégâts qu'il aura provoqués.

*Un barbecue est mis à la disposition du locataire. Celui-ci est placé sous la seule responsabilité du loueur.

*Un seul véhicule est autorisé à stationner sur l'emplacement.

INTERDICTION DE FUMER A L'INTERIEUR DES LOCATIFS.

*Extraits du règlement intérieur :

BRUIT : silence demandé dans l'enceinte du camping à partir de 23h00.

INVITES : tous les visiteurs doivent être signalés et se présenter à l'accueil. Leurs véhicules devront être stationnés sur le parking réservé à cet effet.

VOL : le camping décline toutes responsabilités en cas de vol.

SANCTIONS : la direction se réserve le droit d'appliquer une sanction relative au non-respect du règlement intérieur (dégradations, nuisances sonores ou verbales,etc.).

ANIMAUX : les animaux sont admis dans le camping sous conditions particulières (nombre, taille, race, etc.), à voir avec le camping.

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements.

La direction.